



L'ECHO



Directeur de Publication : Commission Extra-Municipale - Mairie de CRAPONNE-SUR-ARZON

www.craponnesurarzon.fr - Facebook : mairie craponne sur arzon

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

N°31 - Février 2017

TEPCV2 LE RETOUR, UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE CRAPONNE

Il s'agit là de la seconde phase de cet appel à projets, une aide de 500.000 € obtenue en octobre 2016 avait déjà permis au territoire de fléchir certains projets à résonance écologique. Le 6 décembre dernier, le Ministère de l'Ecologie a renforcé son soutien aux actions envisagées par le Pays de Craponne en lui accordant une enveloppe financière supplémentaire.

TEPCV, c'est quoi déjà ?

Nous vous en parlions déjà dans l'écho du mois de décembre. Le Pays de Craponne a été labellisé par le Ministère de l'Ecologie comme étant un **Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV)**. Pour rappel, cette labellisation « TEPCV » valorise les efforts entrepris par les territoires en matière écologique et énergétique et les incite à aller plus loin.

Comment ?

En assurant la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations, citoyens...) pour faire émerger des projets novateurs qui viseraient plusieurs objectifs :

- Réduire les consommations énergétiques de toute sorte en limitant les gaspillages (chauffage, électricité, énergies pour se déplacer, pour se nourrir...).
- Limiter la dépendance des territoires aux énergies « carbonées » (charbon, pétrole, gaz) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la facture énergétique française.
- Augmenter la production d'énergies renouvelables locales non émettrices de gaz à effet de serre.
- Une première convention avait été signée en octobre, allouant ainsi 500 000 € de subvention sur 3 ans. Une manne qui va permettre de conduire et de renforcer diverses actions avec un financement à hauteur de 80 %. Des actions en faveur du développement de moyens de transports écologiques et de valorisation des ressources endogènes (filrière bois et entrepreneurs locaux) constituaient l'objet de cette convention.
- Pour aller plus loin, la Communauté de Communes du pays de Craponne avait également fait part d'autres projets qui ont fait l'objet d'une seconde convention signée le 6 décembre par Ségolène Royal. Cette nouvelle convention octroie au territoire près de 1,5 millions d'€uros de subventions (montant maximum) aux côtés de l'Agglomération du Puy-En-Velay qui a été également retenue.



A quoi cela va servir ?

- A mettre en place des actions favorisant la biodiversité (avec l'aménagement de la zone humide de Saint-Victor-Sur-Arlanc et le jardin partagé de Craponne), à créer des outils pour favoriser la mobilité douce (sur les axes domicile travail ou en lien avec le tourisme).
- Mais la majeure partie de la subvention permettra de soutenir les 8 communes du Pays de Craponne dans leurs travaux de rénovation de l'éclairage public et de rénovation thermique de leurs bâtiments (notamment le groupe scolaire et le gymnase de Craponne).
- Pour être subventionnés, ces projets devront être lancés dans les 3 ans à venir soit fin 2019. Vous l'aurez donc compris, vous n'avez pas fini d'entendre parler de TEPCV !

Affaire à suivre très prochainement....

GRAVIR UN VOLCAN : UN JEU D'ENFANTS



- L'Auvergne et ses volcans... c'est toute une histoire ! Et bien maintenant vos enfants pourront en gravir un à Craponne ! La Commune s'est dotée d'un nouveau jeu installé dans le jardin public place du Marchedal.
- Ce jeu, qui reprend la forme d'un volcan, est équipé d'un toboggan, de murs d'escalade, d'une passerelle, d'une plateforme d'observation... Tout cela laissera place à l'imagination de vos petits aventuriers ! D'autres équipements sportifs visant à développer la motricité des enfants (poutre, plots à marcher, corde d'équilibre...) viendront compléter la structure. À noter qu'elle a été

financée à 80 % par la subvention obtenue dans le cadre de TEPCV (voir ci-dessus). Réalisé par une entreprise locale (RONDINO, groupe Gallien), l'ensemble contribue à valoriser les ressources endogènes avec du bois local. Le jeu est conçu pour des enfants âgés de 3 à 6 ans. Si ce jeu répond à toutes les normes la surveillance d'un adulte est nécessaire pour garantir un usage en toute sécurité. Avant l'été un aménagement destiné aux moins de 3 ans est prévu.



DENEIGEMENT

Mi-janvier la neige a fait son retour en force ...Un plaisir parfois, mais aussi des contraintes notamment pour la circulation et la sécurité.

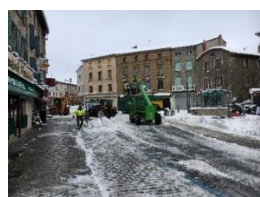
Quels sont les moyens dont dispose la commune?

Le déneigement est assuré par 7 employés des services techniques municipaux. De mi-novembre à fin mars, les agents sont en période de pré-alerte permettant une intervention du lundi au dimanche à partir de 4h pour le déneigement et de 5h30 pour le salage. C'est le Maire qui déclenche alors l'intervention des agents.

En terme d'équipement, la commune dispose de deux tracteurs, une saleuse, deux étraves (pour le déneigement de la voirie), d'une fraise manuelle (pour le dégagement des trottoirs), d'une balayeuse auto-motrice polyvalente pouvant saler et déneiger les trottoirs.

Enfin, un exploitant agricole privé s'occupe des villages.

Au quotidien, n'oublions pas :



- Que la Commune de Craponne s'étale sur 33 km², comprend 33 villages, parfois reculés, et 49 Km de voirie.

- Que les équipes techniques sont bien mobilisées pour vous apporter

le meilleur service mais il faut savoir faire preuve de tolérance dans des situations comme celle-ci.

- Que le bon sens et le savoir-vivre sont importants.
- Qu'un petit coup de main, ou plutôt de pelle devant chez soi contribue au bien vivre de tout le monde.
- Que le déneigement **est aussi l'affaire de chacun**. Un arrêté municipal de 2009 stipule en effet « dans les temps de neige ou de gelées, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant ceux-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent également prévoir une intervention visant à limiter les risques de chutes devant leur habitation. »

Lors d'épisodes neigeux, il est recommandé de stationner correctement sur les emplacements matérialisés pour ne pas gêner la circulation et les opérations de dégagement des voies. **Un réflexe : État des routes :** www.inforoute43.fr

ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LA COMMUNE

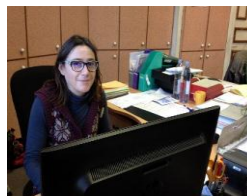
Chez Brigitte
Couturière et photographe
indépendante
3 et 5 rue d'Ollias
Tél. : 06.41.09.15.04

Monatte Immobilier devient
Beysac Immobilier
Anne-Cécile Beysac -
Agence FNAIM
Tél. : 06.86.69.54.22

Station U
Carburants
Lavage Gaz Laverie
Route d'Ambert
Tél : 04.71.03.20.82

GLG déménagement
Retrouvez la boutique
Zone de Rechimas
(à côté de Lidl et
Briconautes)

RB Plomberie
Sanitaire – Chauffage – Dépannage
5, rue Saint Roch
Tél : 06.50.41.30.84



PERSONNEL COMMUNAL

Pour pallier le départ d'Aurore Bertocchi, un nouvel agent de mairie a été recruté. Dominique Pouly a essentiellement pour missions de gérer l'accueil, de tenir le service état civil, de suivre et mettre en forme des dossiers. Outre les procédures d'instruction et de traitement des dossiers administratifs, elle peut être amenée à contrôler la mise en œuvre des décisions du conseil municipal ou participer au service comptabilité. Employée à mi-temps, elle travaille également à la mairie de Saint-Georges-Lagricol. Elle est présente à Craponne le mardi ainsi que les matinées du jeudi et du vendredi.

CALENDRIER DU MOIS DE FEVRIER

3	Réunion de préparation à 19h à la Grenette du banquet des classes en 6 qui aura lieu le 26 mars.
4	Repas-concert dès 20h à la Grenette : Zibeline (fanfare) et truffade (+jambon de pays/salade). Repas 10 €, libre participation pour le concert. Organisé par Fausse Note. Réservation conseillée pour le repas au 07.63.50.16.71 ou 06.74.51.65.70.
5	Loto du COC à partir de 13h30 à la salle d'accueil et d'animation (route du Stade).
10	Permanence de l'UFC Que Choisir 43 de 8h30 à 12h en Mairie - RDV au 04.71.02.29.45.
11 et 25	Ouverture de la boutique de la Croix-Rouge, rue du commerce, de 9h à 12h.
12	Concours de belote des écoles catholiques dès 14h dans les locaux du collège Notre Dame.
13 au 17	Résidence du bureau d'études EA+LLA dans le cadre de l'étude Centre-Bourg au 24 Bd du Nord.
19	Concours de belote des sapeurs-pompiers à partir de 14h à la caserne.
Du 20/02 au 3/03	Le Centre de Loisirs accueille les enfants et les jeunes. Inscriptions au 04.71.03.30.85.
22	Pause jeu au pôle petite enfance de 10h à 12h pour les enfants de 0 à 6 ans animée par la ludothèque itinérante Cékankonjou. Entrée libre.
28	Carnaval, goûter, défilé, bal masqué. Rendez-vous à la Salle Polyvalente à 15h30.

Premiers Jours de mars

2	Animation musicale "Le Carnaval des Animaux" avec B. Busseuil à la Grenette, à 10h30. Tout public. Gratuit : offert par la médiathèque. Venez costumé en animal ou avec un masque.
2	Don du sang, salle polyvalente, 16h à 19h.
3	"Atelier cuisine en famille" au Cyprès, de 17h à 19h, pour les enfants de 3 à 12 ans, avec 1 parent, Inscriptions au 04.71.03.30.85 (5 euros/binôme).
du 3 au 5	8ème salon d'Art Arz'Ance à la Grenette : sculptures, vitraux et photographies. Invité d'honneur : Hervé Second.
5	Loto du Tennis Club de Craponne à partir de 14h au gymnase.

Plus d'informations (Tarifs ou horaires) auprès de l'Office de Tourisme : 04 71 03 23 14

Pour recevoir l'écho par mail - Inscription sur craponnesuraron@wanadoo.fr